



Numéro 49 - 22 novembre 2016

## CTL du 22/11/2016

### COMPTE- RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

#### Représentants de l'administration :

M. MORICEAU, M.JOUVE, M.RAYMON, Mme GIGUET,  
experts : M. SARNEL (PCRP), Mme GLISE (Accueil sur RDV) et M. LEGOUET (SPFE)

#### Représentants des personnels :

**CGT- Finances Publiques :** M.HINDERSCHID (T), M. BRUN (T), Mme BESSON-BRILLANT (S),

**CGT-FO Finances Publiques :** M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T), Mme BOURGADE (S),

**SOLIDAIRES FINANCES :** M. LAROUSSINIE (T), Mme ESCURE (T)

Secrétaire : Mme BONNET – secrétaire -adjoint : M. HINDERSCHID

Chaque organisation syndicale fait une déclaration liminaire. Celle de la CGT est retranscrite en dernière page.

M. MORICEAU considère que les trois déclarations se rejoignent dans le sens où elles témoignent des inquiétudes et du malaise des agents qu'il partage. La forte participation à la grève du 15 novembre en est un révélateur de même que la forte participation des cadres supérieurs et des cadres A de la Direction Générale.

Il estime être un directeur départemental des plus lucide et objectif possible, une de ses principales préoccupations est l'avenir de la DGFIP dans le Cantal. La DDFIP doit rester un interlocuteur privilégié des usagers. Il plaide pour une répartition plus équilibrée des implantations de la DGFIP afin d'avoir un aménagement du territoire plus harmonieux. Pour cela, il milite pour l'implantation d'un pôle supra départemental, ce qui permettrait de créer de très nombreux emplois qui conduiraient à une revitalisation de la vie locale.

M.HINDERSCHID (CGT) regrette que, par ce biais, on nous enferme dans une réflexion cantalo-cantaliennne qui consisterait à nous faire accepter une diminution générale des effectifs au prétexte de créer quelques emplois localement. Le différentiel en serait inmanquablement négatif, ce chantage a déjà eu lieu dans d'autres administrations ou services publics locaux avec des résultats in fine dévastateurs. La pérennité de ce genre de structures dans des départements tels que le Cantal est rapidement remise en question.

Il se satisfait que le constat fait par la CGT sur les effets néfastes des politiques de réductions d'emplois et de moyens soit enfin partagé par le Directeur Départemental. Il constate cependant les très grandes divergences de vue sur les solutions à apporter et il déplore que le chemin à parcourir pour les partager soit encore très long.

M. MORICEAU souhaite, avant d'aborder l'ordre du jour, apporter les réponses aux questionnements soulevés par les organisations syndicales.

Concernant les questions posées par la CGT Finances Publiques, il nous a été apporté les réponses suivantes :

– la CGT avait demandé que le CTL se déroule sur une journée suivant le nombre de points à l'ordre du jour et que ces points soient soumis POUR AVIS afin que cette instance ne soit pas qu'une chambre d'enregistrement.

M. MORICEAU estime, que par la tenue de ce CTL sur une journée et le nombre de points soumis à avis (6 sur 9), avoir répondu à cette demande.

– concernant la e-formation, bien que plus favorable à la formation en présentiel, la CGT avait demandé que les agents puissent suivre ces e-formations dans de bonnes conditions hors de leur cadre de travail.

M. MORICEAU a donc pour cela implanté un espace dédié sur les sites de Mauriac, Saint-Flour et Aurillac où pourront se rendre les agents dans le cadre d'autorisations d'absence pour formation professionnelle. Leurs frais de déplacement seront pris en charge.

M. MORICEAU, concernant le remboursement des frais de déplacement en co-voiturage, précise qu'une note est en cours d'écriture afin de clarifier toutes les modalités d'application.

M. HINDERSCHID (CGT) en profite pour évoquer le cas d'un collègue insuffisamment remboursé pour ses déplacements de formation à Toulouse. Il est anormal que les remboursements soient effectués systématiquement à minima et donc au détriment des agents. Il regrette que les situations ne soient réétudiées qu'au cas par cas et exclusivement si l'agent fait une démarche auprès de la Direction individuellement ou via une organisation syndicale.

M. BRUN (CGT) réitère la demande de la CGT de compenser les temps de trajets quand ils s'effectuent en dehors des heures de service. Il réclame l'écriture d'une note de service édictant une règle générale, on ne peut se satisfaire là non plus du cas par cas. Il précise que ces dispositions ont été adoptées dans d'autres départements dont la Creuse.

M. MORICEAU répond qu'il prendra attache auprès de son collègue.

M. MORICEAU informe les organisations syndicales que la Direction Générale vient de lancer son enquête sur le baromètre social.

## **I – Approbation du procès verbal de la réunion du 4 octobre 2016 :**

Le PV est adopté à l'unanimité sous réserve d'une modification demandée par la CGT.

M. HINDERSCHID (CGT) souhaite que la phrase : « M. HINDERSCHID relève que lors des visites de postes réalisées par les organisations syndicales... » soit remplacée par : « M.HINDERSCHID relève que lors des visites de postes réalisées par la CGT... »

## **II – Examen des cahiers de consignes des agents techniques des finances publiques (pour avis) :**

Mme GIGUET présente la mise en œuvre locale des cahiers de consignes issus de la nouvelle doctrine d'emploi des agents techniques. Ces cahiers ont été élaborés en totale concertation avec les agents concernés (gardien-concierge de la DDFIP, agent d'entretien et veilleur de nuit). Concernant le gardien-concierge de la cité administrative, son cahier de consignes sera finalisé après réaménagement de la cité administrative.

M. BRUN (CGT) indique que la CGT a milité pour la mise en place de ce dispositif qui sécurise les personnels techniques. Ceux-ci ayant été, localement, étroitement associés à l'élaboration de ces cahiers, la CGT Finances Publiques du Cantal ne voit aucune opposition à leur mise en place.

**VOTE** : 2 POUR (CGT)

4 ABSTENTIONS (FO et Solidaires)

## **III – Point d'étape sur la mise en place du PCRП (pour avis) :**

M. MORICEAU indique que la mise en place en pratique du PCRП s'effectuera au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Suite à la réintégration des services dans le bâtiment Q, ses locaux se situeront au 3<sup>ème</sup> étage entre le CIO et l'Inspection Académique. Cette cellule constituée de huit bureaux sera sécurisée par une signalétique particulière. Le périmètre d'activité et les pré-requis informatiques ont été définis en concertation avec le groupe de travail. Il sera constitué de cinq agents dont deux cadres A et 3 cadres B.

M. BRUN (CGT) remarque qu'en fait, une partie des emplois est prélevée ailleurs que ce qui est préconisé dans la circulaire nationale. Les PCRП doivent être constitués d'agents de catégorie A des missions structures Contrôle et Fiscalité Immobilière et d'agents de catégorie B de la mission structure Fiscalité Personnelle. Par redéploiement d'un poste de cadre A du SIP et d'un poste B en provenance du PCE, la Direction locale contrevient aux règles d'affectation, et de plus, prive, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SIP d'Aurillac de tout cadre A en gestion.

M. MORICEAU répond que compte tenu du tissu local, il ne peut nourrir le PCRП que par redéploiement. Lors du prochain Comité Technique Emplois, il sera proposé un redéploiement de cadre A vers le SIP d'Aurillac.

Il tient à préciser qu'une cellule CSP sera maintenue dans les SIP.

M. BRUN (CGT) demande s'il serait choquant de lister les agents pressentis.

M. MORICEAU répond qu'il s'agit de : M. GRAS (cadre A-Fiscalité Patrimoniale), Mme FRIAA (cadre B-Fiscalité Personnelle), M. COLOMBEAU (cadre B-Fiscalité Professionnelle), M. WAY (cadre A-Contrôle) et M. SERRE (cadre B) qui restera ALD. Un des postes de cadre B reste donc, intrinsèquement, à pourvoir. Il s'engage à maintenir M. SERRE sur la mission même si ce poste de cadre B venait à être pourvu.

M. BRUN (CGT) relève que les craintes « de tripatouillage » exprimées par la CGT lors de la création du PCR, se confirment aujourd'hui.

VOTE : 4 CONTRE (CGT et FO)

2 ABSTENTIONS (Solidaires)

#### **IV – Mise en place du service d'appui au réseau – SAR (pour avis) :**

M. RAYMON présente la mise en place du Service d'Appui au Réseau. Il se situera dans les locaux de la Direction. Il s'agit d'une expérimentation menée dans 29 départements. Cette structure sera sous le pilotage de la Division SPL, elle fonctionnera par prélèvement au plus de deux personnes par mois sur l'EDR en début d'expérimentation et avec évolution selon, la volumétrie des travaux.

Dans le Cantal, le périmètre de début d'expérimentation sera concentré sur les travaux liés à la réforme de l'intercommunalité et aux fusions de communes. Ces travaux seront effectués par M. BASTIEN affecté, avec son accord, sur ce service.

La responsabilité tant pécuniaire que personnelle du chef de poste restant engagée pour les travaux confiés à ce service, il est nécessaire d'établir des conventions fixant le cadre d'intervention.

M. HINDERSCHID (CGT) constate que cette expérimentation préfigure l'installation de centres de travail à distance. Le champ d'intervention de ce service touche l'intégralité des travaux de la dépense, de la recette, du recouvrement et bon nombre de ceux de la comptabilité des postes comptables. Il considère que la création de ce service est une menace pour la pérennité du réseau.

M. MORICEAU répond que les comptables ont besoin d'appui, que le SAR sera amené à évoluer mais qu'il veut maintenir l'intégralité du réseau.

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle que la Direction apporte déjà un soutien non négligeable au réseau pour les questions techniques et que l'EDR pallie aux difficultés rencontrées par les postes comptables engendrées par les suppressions d'emplois.

VOTE : 6 CONTRE (CGT et FO et Solidaires)

#### **V- Mise en place de l'accueil personnalisé sur RDV (pour avis) :**

M. RAYMON présente la déclinaison locale de la circulaire du 21 juin 2015 portant sur l'accueil personnalisé sur RDV. Cette offre de service sera déployée au SIP d'Aurillac à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017 lors du réaménagement de ce service sur le bâtiment Q de la cité administrative. La prise d'un rendez-vous sera proposée d'une part en ligne sur le nouveau portail fiscal et d'autre part au guichet du SIP ou lors du contre appel.

Afin de donner plus de lisibilité aux usagers, il y aura un accueil sans rendez-vous tous les matins et sur rendez-vous l'après-midi. Un seul guichet sera ouvert hors campagne IR. L'ouverture du planning sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) s'effectuera progressivement à partir de la clôture de la campagne IR 2017.

Mme BESSON-BRILLANT (CGT) remarque que l'utilisateur se présentant le matin pour régler un problème particulier sera donc contraint de revenir après avoir pris rendez-vous.

M. BRUN (CGT) relève que, comme écrit dans la note de présentation, «... il s'agit de mieux maîtriser les flux d'accueil au guichet... de familiariser l'utilisateur à l'offre de services en ligne... faire que l'utilisateur règle lui-même les démarches simples...». Ne s'agit-il pas tout simplement de décourager l'utilisateur de se rendre dans nos services afin de pallier aux sous-effectifs générés par les suppressions d'emplois et d'en justifier de nouvelles ?

VOTE : 6 CONTRE (CGT et FO et Solidaires)

## **VI – Modification du protocole PRS (pour avis) :**

M. RAYMON indique que le protocole du PRS a été mis à jour suite au relèvement des seuils de compétence de ce pôle. En effet, le seuil des créances professionnelles passe de 2500 € à 5000€ et celui des créances des particuliers passe de 3500 € à 5000 €.

M. BRUN (CGT) demande s'il n'y a pas de corrélation entre le relèvement des seuils et le poste B laissé vacant au PRS ?

M. MORICEAU précise que cette modification fait suite à une demande du chef de service.

VOTE : 6 CONTRE (CGT et FO et Solidaires)

## **VII – Point d'étape sur la mise en place du SPFE (pour information) :**

M. RAYMON indique que la création du Service de Publicité Foncière et d'Enregistrement sera effective au 1<sup>er</sup> mars 2017. Les locaux retenus correspondent à ceux occupés actuellement par la BDV et le PCE en continuité du Service de Publicité Foncière.

Le groupe de travail a permis d'évoquer les problématiques liées à ce transfert et pour autant, un certain nombre de questions restent en suspens.

M. BRUN (CGT) demande que le calendrier des stages soient rapidement communiqués aux agents tout comme il s'inquiète d'une possible modification des règles d'affectation.

M. LEGOUET indique que les stages initialement prévus en janvier-février seraient décalés en mars.

M. MORICEAU rappelle qu'une proposition de la DGFIP est à l'étude pour rendre obligatoire de suivre sa mission.

M. BRUN (CGT) enjoint la Direction à être très prudente quant au plan de communication envers les professionnels du droit (notaires, avocats, huissiers...), en effet, les agents du pôle enregistrement ont été choqués d'apprendre par les notaires que « *le pôle enregistrement allait être une main d'œuvre pour le SPF* ».

Il rappelle l'opposition de la CGT à la création des SPFE puisqu'il s'agit de fusionner deux services aux missions totalement différentes.

## **VIII – L'expérimentation du télétravail à domicile dans le Cantal (pour information) :**

M. JOUVE présente les principes et les objectifs de l'expérimentation du télétravail à domicile à la DGFIP.

Le télétravail est accordé pour un an sur demande de l'agent et après accord de son chef de service et de la direction ;

Le télétravail n'est donc pas un droit acquis, il s'effectue exclusivement au domicile de l'agent ;

La quotité de télétravail est fixée à trois jours maximum par semaine et peut être mensualisée ;

Le télétravailleur bénéficie des mêmes droits et est soumis aux mêmes obligations que les autres personnels.

La mise en œuvre effective du télétravail se fera en janvier 2017 avec un bilan en juin et une généralisation en septembre.

Les directions concernées doivent constituer un panel de télétravailleurs potentiels ; il doit être de 4 % des effectifs locaux soit pour le Cantal 5 agents maximum.

M. HINDERSCHID (CGT) demande que ce point à l'ordre du jour soit porté pour avis comme il est prévu ; il cite le guide d'accompagnement de la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique qui indique que : « le décret prévoit la consultation des CT et l'information des CHS-CT sur le ou les actes de déclinaison par employeur ainsi que les décisions qui précisent les modalités de mise en œuvre au niveau du service ou l'établissement ».

De plus, le champ d'application à la DGFIP correspond à une mise en œuvre a minima par rapport, non seulement aux règles applicables dans la fonction publique mais d'autant plus à celles relevant du Code du Travail. La déclinaison que notre administration fait du télétravail voit disparaître la plupart des mesures favorables aux agents. Elle fait d'un système pouvant être considéré comme « gagnant – gagnant » un système, à coup sûr « gagnant – perdant ».

On y voit donc disparaître la possibilité d'exercer son activité sur un site professionnel distinct, une résidence secondaire, domicile d'un membre de son entourage..., la prise en charge financière des frais induits (chauffage, électricité, abonnements...) et ce ne sont là que quelques exemples.

M. MORICEAU prend note de l'ensemble de ces observations qu'il transmettra à la Direction Générale. Il ne soumettra pas pour avis ce point au CTL, la Direction Générale lui ayant déjà indiquée que ce n'était pas nécessaire.

M. BRUN (CGT) demande qu'une information honnête et précise soit diffusée avant tout appel à candidature.

***Les élus CGT tiennent à mettre en garde leurs collègues sur la déclinaison du télétravail faite à la DGFIP et les invitent à la plus grande prudence avant de faire acte de candidature.***

## **IX – Questions diverses (pour information) :**

M. BRUN (CGT) s'inquiète des suppressions d'emplois à venir et s'interroge sur la finalité de la transformation d'un poste d'un AFIPA en AFIP.

M. MORICEAU précise qu'il n'y a que 4 suppressions et 2 transferts, s'agissant du poste d'AFIPA il sera bien supprimé. Il n'y aura pas de création effective d'un poste d'AFIP, celle annoncée n'est qu'une régularisation.

M. BRUN demande quel avenir est réservé aux agents en poste au service des domaines après le transfert de la mission et des emplois d'évaluateurs au Pôle d'Évaluations Domaniales de Clermont-Ferrand.

M. MORICEAU répond que le poste de cadre B dévolu à la gestion domaniale est conservé. Pour les deux agents occupant les postes d'évaluateurs transférés, un part à la retraite et pour l'autre il prend l'engagement de le maintenir sur la RAN d'Aurillac.

M. HINDERSCHID (CGT) signale qu'un WC est bouché au SIP-SIE de Mauriac depuis plusieurs semaines. Pourquoi le nécessaire n'a-t-il pas été encore fait ?!

M. JOUVE pensait ce problème résolu, il prend l'engagement de solutionner rapidement ce problème.

M. BRUN (CGT) demande où seront situés les locaux syndicaux dans le bâtiment Q.

M. MORICEAU précise qu'il est attribué un local par organisation syndicale, un se situant au rez-de-chaussée les deux autres au 1<sup>er</sup> étage.

M. HINDERSCHID demande si les agents impactés par les déménagements à venir bénéficieront d'autorisations d'absence

M. MORICEAU précise que les agents bénéficieront des mêmes dispositions que lors du précédent déménagement.

M. BRUN (CGT) porte à la connaissance de la Direction l'ensemble des interrogations soulevées par les agents suite aux visites effectuées au bâtiment Q.

M. MORICEAU en prend note et mettra, dans la mesure du possible, les solutions en œuvre.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 16h45.

Vos élus au CTL  
Daniel HINDERSCHID, Patrice BRUN, Claudette BESSON-BRILLANT



## **Déclaration liminaire des élus CGT Finances Publiques au CTL du 22 novembre 2016**

Pour la première fois un bilan social à la DGFIP a été dressé sur l'année 2015.

Sans surprise, la chute libre des emplois et des dotations budgétaires ont un impact social mortifère. Quelques chiffres en rappel (source : rapports d'activités DGFIP, effectifs catégories A, B et C – *situation des A+ non spécifiée*) :

Effectifs titulaires :

2008 : 126 586      2015 : 109 068

Les services ont donc subi 17 518 destructions d'emplois A, B et C depuis la création de la DGFIP, soit 13,84 % !

En 2015, 2 237 emplois ont été supprimés, pour 2016 1 630 prévus (6 dans le Cantal).

L'année 2015 s'est terminée avec 3 820 vacances.

Pour information, l'année 2016 présente en septembre des déficits de 3 240 C et 756 B.

Cette situation est scandaleuse. Alors que les suppressions d'emplois se succèdent à un rythme déjà insoutenable pour les services, nombre de postes budgétisés ne sont pas pourvus !

Budgets de fonctionnement et investissement en millions d'euros :

2008 : 1 496      2015 : 1 090

Donc, de 2008 à 2015, les agents de la DGFIP ont dû continuer à remplir leurs missions avec une baisse des budgets de 406 millions d'euros.

De telles dynamiques ont des effets dévastateurs sur les conditions de travail.

Ce bilan précise que 19 954 agents sont à temps partiels (non thérapeutiques), dont 88 % de femmes (27 % de l'effectif féminin). Les temps partiels ne sont pas pris en compte dans la quantité de travail demandée aux agents et ne sont pas compensés.

82 300 agents ont un CET en 2015, situation révélatrice de la difficulté d'exercer pleinement le droit à congé sur une année (effectifs en baisse, pression du travail). Cette situation est à mettre en relation avec l'augmentation constante des écrêtements horaires.

On ne peut déconnecter les risques psychosociaux de ces éléments en les limitant à la seule prise en compte des violences physiques, comme le fait ce rapport.

On ne peut déconnecter ces risques des absences pour raison de santé qui représentent 1 682 068 journées. Le durcissement de la surveillance des arrêts maladie par les directions locales est un clignotant révélateur de la situation tendue au sein des services.

Plutôt qu'une politique RH basée sur la remise en cause des droits des agents, l'administration ferait mieux de fournir aux services les emplois et les moyens nécessaires à la réalisation de toutes les missions.

Or ce n'est pas le choix de notre direction qui continue la mise en place de multiples réformes qui n'ont qu'un seul moteur, supprimer des emplois.

L'ordre du jour de ce CTL qui comporte six points portant sur des restructurations en est la démonstration.

Ces contre-réformes sont présentées sous le prétexte fallacieux d'améliorer les conditions de travail des agents et d'offrir un meilleur service aux usagers. Elles ne sont pourtant qu'une nouvelle étape du cercle vicieux dans lequel s'est engagée la Direction Générale qui ne poursuit qu'un objectif, satisfaire aux politiques d'austérité.